

# PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP PCH



## La PCH, c'est quoi ?

C'est une Prestation de Compensation du Handicap.  
La PCH est une somme d'argent donnée aux personnes qui ont besoin d'une aide dans la vie de tous les jours à cause de leur handicap.



## La PCH, pourquoi ?

Pour vous aider à payer vos dépenses liées à votre handicap.

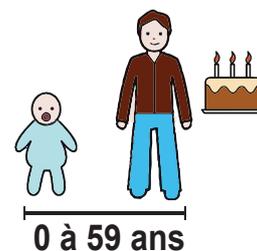


Par exemple, vous êtes en fauteuil roulant et vous avez besoin d'une voiture adaptée. La PCH peut payer l'installation d'une rampe qui vous permet de rentrer dans votre voiture en fauteuil roulant.

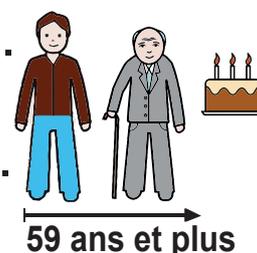


## La PCH, pour qui ?

Pour les personnes reconnues handicapées avant leur 60 ans.  
Vous devez avoir moins de 60 ans pour faire votre 1ère demande de PCH.



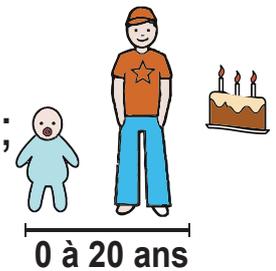
Sauf, si vous travaillez ou si votre handicap a été reconnu avant vos 60 ans. Dans ces 2 situations, vous pouvez faire votre 1ère demande après 60 ans. Vous pouvez demander la PCH jusqu'à 75 ans, après il sera trop tard.



Si vous avez moins de 20 ans,  
vous pouvez avoir la PCH à 2 conditions :

- si votre handicap vous donne le droit d'avoir la PCH ;
- si vous avez droit

à l'**Allocation Education Enfant Handicapé**.



L'AEEH, est une aide complémentaire.

Lisez la fiche sur l'AEEH,

pour en savoir plus sur cette allocation  
et sur les aides complémentaires.

Les professionnels de la MDA peuvent aussi  
vous renseigner.



La **MDA** est la **Maison Départementale de l'Autonomie**.

Elle regroupe la MDPH, Maison Départementale

des Personnes Handicapées,

et les services du Département

qui s'occupent des personnes âgées

et des personnes handicapées.



## La PCH, pour quel handicap ?

- Si vous avez absolument besoin d'aide  
pour faire 1 activité importante  
de la vie de tous les jours.



Par exemple, vous ne pouvez pas vous laver seul.



- Si vous avez besoin d'un peu d'aide pour faire seul  
2 activités importantes de la vie de tous les jours.



Par exemple, vous n'arrivez pas bien à vous mettre  
debout et à marcher sans tomber.



Il existe une liste des activités importantes de la vie de tous les jours, comme parler, entendre et comprendre, marcher,

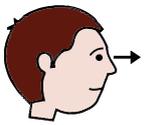


**La PCH, c'est pour toutes les personnes qui ont besoin d'aide et d'encouragements pour faire des activités importantes de la vie de tous les jours.**



## La PCH, comment ?

- Les professionnels de la MDA regardent vos difficultés à faire les activités de la liste.
- Les professionnels de la MDA vous proposent un plan personnalisé de compensation.



Un plan personnalisé de compensation est une proposition des différentes aides que vous pouvez avoir, selon votre situation.

Ce plan est fait en fonction de vos besoins et de vos difficultés.

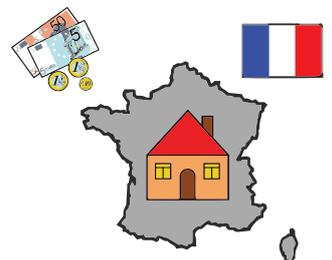
Vos besoins d'aide sont écrits dans votre plan personnalisé de compensation.



## La PCH, qui verse l'argent ?

C'est la MDA qui verse l'argent de la PCH.

L'argent de la PCH est versé sur votre compte en banque. Parfois, la MDA verse directement l'argent de la PCH au service d'aide à domicile qui vous accompagne.



## La PCH, pour payer quoi ?

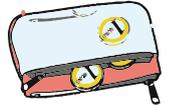
- **Pour payer une personne** qui va vous aider à faire les activités importantes de la vie de tous les jours.



Si c'est une personne de votre famille qui vous aide tous les jours, vous avez 2 façons de payer cette personne avec l'argent de la PCH :



1- dédommager cette personne de votre famille. Etre dédommagé veut dire que la personne de votre famille ne recevra pas un salaire mais une somme d'argent.



2- donner un salaire à cette personne de votre famille. Cette personne doit arrêter son travail pour vous aider.



**Mais vous n'avez pas le droit d'embaucher certaines personnes de votre famille, comme :**

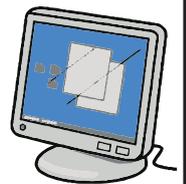


- votre femme ou votre mari ;
- vos parents ;
- vos enfants ;
- la personne avec qui vous vivez sans être marié ;
- la personne avec qui vous avez signé un PACS.



- **Pour payer le matériel** qui vous aide dans votre vie de tous les jours.

Par exemple, vous ne voyez pas bien. Vous avez besoin d'installer une application sur votre ordinateur qui agrandit les textes sur l'écran.



- **Pour payer vos travaux pour aménager votre logement**

Par exemple, installer des barres dans la douche pour éviter de tomber.



- **Pour payer vos travaux pour aménager votre voiture**

Par exemple, installer une rampe pour entrer dans votre voiture, si vous êtes en fauteuil roulant.



- **Pour payer les taxis adaptés pour certains de vos trajets**



- **Pour payer les choses que vous devez souvent acheter à cause de votre handicap**

Par exemple, certaines personnes portent un appareil pour mieux entendre. Elles doivent souvent acheter des piles.



- **Pour payer vos dépenses occasionnelles liées à votre handicap**

Une dépense occasionnelle est une dépense qui revient seulement de temps en temps.

Par exemple, vous avez un fauteuil roulant. Parfois, vous devez faire des réparations. La PCH peut aider à payer les réparations du fauteuil roulant.



- **Pour payer les choses que vous devez acheter pour l'animal qui vous aide dans votre vie de tous les jours à cause de votre handicap**

Par exemple, la nourriture pour un chien d'aveugle.



**L'argent donné par la PCH ne peut pas dépasser une certaine somme.**



**La PCH peut tout payer ?**

Non, la PCH ne peut pas aider à payer la personne qui vous aide à faire votre ménage ou qui s'occupe de votre linge.

Vous devez payer vous-même cette personne.



Non, la PCH ne peut pas aider à payer votre hébergement dans un établissement pour personnes en situation de handicap.



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée par l'Esat Adapei 26-Pierrelatte.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site [easy-to-read.eu](http://easy-to-read.eu)

Illustrations libres de droit : ARASAAC.ORG



